



Faire mieux pour vous

RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT (LEC) 2023 SUR L'EXERCICE 2022



Périodicité de révision : Annuelle

S O M M A I R E

1 Introduction	3
1.1 Présentation de la mutuelle : Mutuelle Mieux-Etre	3
1.2 Cadre réglementaire	4
2 Démarche générale	4
2.1 Présentation résumée de la démarche	4
2.2 Contenu, fréquence et moyen utilisés pour informer les souscripteurs sur les critères ESG pris en compte	4
2.3 Classification des investissements financiers	4
2.4 Adhésion à une charte, un code une initiative ou un label.	5
2.5 Liste des produits financiers	6



1 Introduction

1.1 Présentation de la mutuelle : Mutuelle Mieux-Etre

Mutuelle Mieux-Etre est un organisme à but non lucratif, relevant du Code de la Mutualité, agréée pour proposer des garanties accidents, maladie, vie, décès, natalité et nuptialité (branches 1, 2, 20 et 21).

Initiée par des entrepreneurs le 22 mai 1927, sous le nom de Société de secours Mutuels de la Fédération Parisienne du Bâtiment et des Travaux Publics, la Mutuelle a su, au fil des ans, développer deux marques fortes :

- Mutuelle Mieux-Etre, pour son activité de mutuelle interprofessionnelle en santé, prévoyance, décès (branches 1, 2, 20 et 21) ;
- SMBTP, section mutualiste dédiée aux professionnels du BTP.

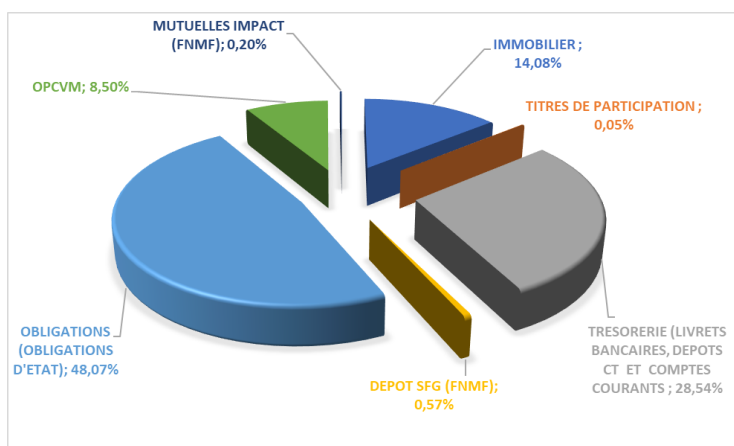
La vocation première de la Mutuelle est d'être au service de ses membres participants tant en individuel qu'en collectif, en direct ou avec le concours de ses partenaires intermédiaires et gestionnaires.

Son ADN maison : des valeurs propres à son statut mutualiste de solidarité, de transparence et de non-lucrativité mais aussi une écoute active des adhérents avec un personnel mobilisé et motivé pour faciliter son quotidien et lui offrir une palette de services qui dépasse l'offre de produits purement assurantiels. Mutuelle Mieux-Etre s'appuie sur plus de 95 ans d'expérience et sur une expertise reconnue.

La proposition de valeur de Mutuelle Mieux-Etre est originale sur le marché, elle entend rester une mutuelle de taille moyenne, à taille humaine, ce qui devient rare. Elle est adossée à un grand groupe très solide, le groupe PRO BTP depuis 2012. Spécialiste de l'intermédiation et du pilotage de gestions déléguées, elle sait concilier très grand professionnalisme et réactivité. La mutuelle sélectionne, assemble et pilote des prestataires de qualité en vue d'offrir à ses adhérents et partenaires le meilleur service en matière de distribution, de gestion des couvertures santé, d'assistance et de prévention.

La stratégie d'investissement responsable et durable s'inscrit pleinement dans ses valeurs et la Mutuelle cherche, chaque année, à renforcer cette démarche.

Les encours s'élèvent à **80,3M€** en valeur de marché au 31/12/2022, dont 56% sont sous mandat de gestion et 44% sont en gestion directe (dont immeuble d'exploitation, et trésorerie).





1.2 Cadre réglementaire

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'instruction n° 2022-I-24 relative aux documents annuels à communiquer par les organismes d'assurance et les organismes de retraite professionnelle supplémentaire assujettis aux dispositions de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat et aux dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

2 Démarche générale

2.1 Présentation résumée de la démarche

La politique d'investissement durable décrite dans ce rapport s'inscrit dans la démarche de Responsabilité Sociétale de L'entreprise (RSE) et dans la politique financière de Mutuelle Mieux-Etre.

Mutuelle Mieux-Etre intègre deux notions fondamentales :

- Préserver et développer le bien-être dans le domaine de la santé vis-à-vis de ses collaborateurs, de ses adhérents et de tous les bénévoles qui accompagnent la Mutuelle Mieux-Etre.
- Intégrer la dimension d'investissement durable dans sa gestion.

Dans le cadre de cette politique d'investissement, Mutuelle Mieux-Etre a mis en place un comité financier qui entérine toutes décisions d'investissement.

Dans le cadre de l'enveloppe sous mandat de gestion (PRO BTP Finance), Mutuelle Mieux-Etre partage les mêmes valeurs de responsabilité et de transparence avec son prestataire.

2.2 Contenu, fréquence et moyen utilisés pour informer les souscripteurs sur les critères ESG pris en compte

Le rapport présenté est le premier rapport répondant à l'article 29 de la Loi énergieclimat. Il sera disponible chaque année sur le site internet de Mutuelle Mieux Être au début du deuxième semestre.

Il est également communiqué à l'ACPR avant la 30/06/N+1 et adressé à l'agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

2.3 Classification des investissements financiers

La classification ESG des encours de Mutuelle Mieux-Etre est effectuée à partir de la classification SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) Règlement **sur la divulgation de la finance durable**.



Entré en application le 10 mars 2021, le règlement européen (UE) 2019/2088 dit SFDR vise à standardiser le classement des produits financiers en plusieurs catégories :

- les produits les plus vertueux qui ont pour objectif l'investissement durable, dits "**Article 9**"
- les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, dits "**Article 8**"
- les autres produits, ne prenant pas nécessairement en compte les critères ESG dans leur gestion, dits "**Article 6**"

Afin d'être cohérent avec l'ensemble de ses rapports, Mutuelle Mieux-Etre utilise, en plus de la classification SFDR, une classification complémentaire (**non classé**) pour présenter ses investissements.

Répartition des encours ESG selon SFDR

Dénomination	Encours en K€	%	Non Classé	Article 6	Article 8	Article 9
Non classé	73 320	91,3%	73 320			
OPCVM	6 824	8,5%		5 241	1 582	
FONDS MUTUELLES IMPACT (FNMF)	163	0,2%				163
TOTAL	80 306	100%	73 320	5 241	1 582	163

Les produits non classés sur lesquels la classification SFDR ne s'applique pas (obligations souveraines, participation intragroupe, immobilier d'exploitation, comptes bancaires et dépôts) représentent 91,3% des encours.

Les obligations souveraines représentent 48% des encours et concernent exclusivement des états européens (France, Allemagne, Autriche, Belgique, Pays bas) qui ont une démarche liée aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Une ligne d'OPCVM relève de l'article 6 au 31/12/2022. Cette ligne a été réévaluée en Article 8 début 2023.

Le fonds Mutuelles Impact répond aux critères de la réglementation Disclosure (SFDR) et illustre la volonté de la Mutuelle Mieux Être d'orienter ses actifs vers une stratégie d'investissement qui vise un impact positif sur les enjeux sociaux et environnementaux. La mutuelle s'est engagée à investir 500 K€ sur ce placement.

2.4 Adhésion à une charte, un code une initiative ou un label.

Mutuelle Mieux-Etre est adhérente à la Mutualité Française (**FNMF**). La Mutualité Française siège au Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) qui représente l'économie sociale et solidaire auprès des pouvoirs publics. La mission principale du CSESS est de débattre de la politique publique menée en faveur de ce secteur dans toutes ses dimensions (territoriale, européenne, économique et sociale).

La Mutualité Française est membre fondateur de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, opérationnelle depuis janvier 2015. Celle-ci a pour vocation de représenter les acteurs du secteur auprès des pouvoirs publics, français et européens.



La Mutuelle Mieux-Etre délègue **56%** de ses placements à **PRO BTP finance** dans le cadre d'un mandat de gestion.

PRO BTP Finance a signé des accords de transparence AFG : **FIR** qui décrivent précisément leurs processus.



Les labels obtenus par PRO BTP Finance : Le label ISR Public



De 2013 à 2016, Novethic avait attribué son label à deux de leurs fonds. En 2017, ces deux fonds ont obtenu le label ISR Public, renouvelé en 2019. En 2021, un troisième fonds a obtenu le Label ISR Public.

Dans l'indicateur Novethic, PRO BTP FINANCE se situait, avec un encours de 300 millions d'euros, en 4ème position sur le segment des fonds « Best in Universe » en gestion ISR de conviction.



Investissements relevant de l'article 9

Mutuelle Mieux-Etre a souscrit au premier fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental dans le secteur de la santé et du médico-social : Mutuelles Impact. Il entend contribuer à l'accélération de la transition sociale et écologique de notre économie pour la rendre plus durable et plus solidaire.

Lancé en 2020 par la Mutualité Française avec la participation de 45 mutuelles, le fonds Mutuelles Impact possède aujourd'hui une capacité d'investissement de 95 millions d'euros et finance neuf sociétés, avec l'objectif d'atteindre vingt entreprises d'ici 2025. Deux catégories sont particulièrement ciblées : les jeunes sociétés innovantes à fort impact social et environnemental ; les entreprises plus matures qui souhaitent s'engager dans un processus de transformation suffisamment structurant pour générer davantage d'impact social et environnemental. Le montant de l'investissement voté par Mutuelle Mieux Être s'élève à **500 K€**.

Le groupe Siparex qui gère le fonds Mutuelles Impact s'engage pour le Climat en inscrivant la lutte contre le changement climatique au cœur de sa stratégie RSE.

2.5 Liste des produits financiers

Dénomination	Code ISIN	Règlementation	Type OPC	Nature	Catégorie SFDR	Encours En K€
OSTRUM SRI CASH PLUS RC	FR0000293714	OPCVM	Monétaire Euro	SICAV	Article 8	389
SG AMUNDI MONETAIRE ISR I (C)	FR0010816421	OPCVM	Monétaire Europe	FCP	Article 8	11
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG	FR0013440138	OPCVM	Monétaire Euro	FCP	Article 8	1 003
REGARD MONETAIRE 2DEC	FR0010450908	OPCVM	Monétaire Euro	FCP	Article 6	5 241
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE 3D	FR0007045109	OPCVM	Monétaire Euro	FCP	Article 8	178
Total des OPCVM						6 824

Dénomination	Code ISIN	Règlementation	Type OPC	Nature	Catégorie SFDR	Encours En K€
FONDS MUTUELLES IMPACT	-	-	-	FONDS D'INVESTISSEMENT	Article 9	163
Total Fonds d'investissement						163